Envoyé en préfecture le 19/10/2023
Reçu en préfecture le 19/10/2023
Publié le
ID : 02B-212002513-20231010-CCAS_D13_101023-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE - CANTON DU FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DELIBERATION N°DEL-13-101023-4

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix du mois d'octobre, à quatorze heures, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie annexe de Prunelli-di-Fiumorbo, en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Josée SANTONI Vice-Présidente.

Etaient présents ; Marie-Josée SANTONI ; Anne-Marie CHIODI ; Agnulina ANDREANI ; Pierre-Louis PIERI ; Marie-France MERCIER ; Claire SERRA ;

Était absents : Dominique VILLARD-ANGELI ; Marc BUFFIGNANI ; Johanna LE MEE ; François ACHILLI ; Jules-François PAOLI.

Etaient représentés : André ROCCHI a donné pouvoir à Anne-Marie DAMIANI-CHIODI.

Secrétaire de séance : Claire SERRA.

Nombre de Membres en exercice : 13

Présents : 6 **Votants : 7** **Vote pour : 7** **Vote contre : 0** **Abstention : 0**

Convocation : 02.10.2023 **Affichage en date du** 02.10.2023

OBJET : PARTICIPATIONS AUX JOURNEES D'ACTIVITES

Lors du précédent conseil d'administration du CCAS, le Président a mentionné les retours chaleureux des résidents de l'EHPAD à Ziglia concernant les activités qui ont été animées par l'Association ALTRIMONTI et par Monsieur MARTINETTI.

Le Président a demandé de ce fait que dans le cadre des activités proposées aux séniors de la commune, le CCAS pourrait prendre à sa charge, les frais des journées festives se déroulant à l'EHPAD à Ziglia.

Envoyé en préfecture le 19/10/2023
Reçu en préfecture le 19/10/2023
Publié le
ID : 02B-212002513-20231010-CCAS_D13_101023-DE

Après en avoir délibéré,
le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale décide :

- La prise en charge des journées festives à l'EHPAD à Ziglia pour l'Association ALTRIMONTI au nombre de 7.

- La prise en charge des journée festives à l'EHPAD à Ziglia pour Monsieur MARTINETTI au nombre de 5.

- D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

- De dire que les crédits nécessaires aux frais engendrés par ces sorties seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

P/Le Président,
La Vice-Présidente

CCAS PRUNELLI DI FIUM'ORBU HAUTE-CORSE